

**PREMIER APPEL / ~~SECOND APPEL~~^{1 - 2}
À CANDIDATURES À UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE
DANS UNE ÉCOLE ~~MATERNELLE/PRIMAIRE/FONDAMENTALE/
SECONDAIRE/SECONDAIRE INFÉRIEURE~~[±]
~~ORDINAIRE/SPECIALISÉE~~[±]**

**~~DE PROMOTION SOCIALE/ SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE
RÉDUIT~~[±]**

**~~ADMISSION AU STAGE/ ENGAGEMENT-DÉSIGNATION A TITRE
TEMPORAIRE~~[±]**

Coordonnées du P.O.

Nom : Commune de Modave

Adresse : Place G. Hubin, 1 à 4577 Vierset-Barse (Modave)

Adresse électronique (facultatif) : direction@ecolecommunalemodave.be

Coordonnées de l'école:

Nom : Ecole communale de Modave

Adresse : Place G. Hubin, 3 à 4577 Vierset-Barse (Modave)

Site web : www.ecolecommunalemodave.be

Date présumée d'entrée en fonction : 07.07.2025

Caractéristiques de l'école : 3 implantations :

- Vierset : Place G. Hubin, 3 à 4577 Vierset-Barse – 2 classes maternelles + 3 classes primaires fonctionnant par degré
- Modave : rue du Village, 22 à 4577 Modave – 1 classe maternelle + 1 classe primaire (1, 2, 3 et 4 èmes primaires)
- Les Gottes : rue Freddy Terwagne, 1 à 4577 Les Gottes – 2,5 classes maternelles + 5 classes primaires (5/6 groupées et délocalisées au C.T.A. rue de la Charmille, 16)

Pour un total approximatif de 230 élèves.

Nature de l'emploi³ :

X emploi définitivement vacant ;

O emploi temporairement vacant

durée présumée du remplacement : (à compléter) et motif du remplacement : (à compléter) ;

O emploi temporairement vacant dont le PO présume qu'il deviendra définitivement vacant à terme (appel mixte).

¹ Biffer les mentions inutiles.

² Voir Annexe 1

³ Cocher la nature exacte de l'emploi à pourvoir. Une seule case doit être cochée.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, **au plus tard le 14.04.2025 – 12h00**

- par recommandé ou déposées contre accusé de réception **et** par envoi électronique avec accusé de réception

à l'attention du Collège communal, Place G. Hubin, 1 à 4577 Modave.

Le dossier de candidature comportera :

- Une lettre de candidature/motivation
- un curriculum vitae
- une copie du diplôme
- une copie du titre pédagogique
- une attestation d'ancienneté de service délivrée par le P.O.
- un certificat de bonne conduite, vie et moeurs type 2
- une copie du permis de conduire

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation initiale des directeurs sera jointe au dossier de candidature.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Monsieur F. Legrand – Directeur général – frederic.legrand@modave.be

Destinataires de l'appel⁴ :

les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du pouvoir organisateur ;

toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur⁵ et liste des compétences comportementales et techniques évaluées.

⁴ Cocher les destinataires concernés. Une seule case doit être cochée.

⁵ Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 5, § 2 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement. Un profil-type de la fonction de directeur d'école est fixé par l'AGCF du XXXX portant exécution de l'article 5, § 1^{er} du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

X Il s'agit d'un premier appel ⁶ :

- 1° être porteur d'un titre du niveau bachelier au moins⁷
- 2° être porteur d'un titre pédagogique⁸;
- 3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Les candidats reconnus comme éligibles à une fonction de directeur par la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement⁹ ne sont pas concernés par les conditions précitées mais par les conditions suivantes :

- 1° Jouir des droits civils et politiques
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 3° Être de conduite irréprochable;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice;
- 5° avoir répondu à l'appel à candidatures.

O Il s'agit d'un second appel et le PO n'a pas reçu de candidature valable après un premier appel (la condition d'ancienneté de 3 ans n'est plus à remplir) :

- 1° Jouir des droits civils et politiques
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 3° Être de conduite irréprochable;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice;
- 5° être porteur d'un titre du niveau bachelier au moins⁷ ;
- 6° être porteur d'un titre pédagogique⁸ ;
- 7° avoir répondu à l'appel à candidatures.

! Les conditions 5° et 6° ne doivent pas être remplies si la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement⁹ a reconnu le candidat comme éligible à une fonction de directeur

⁶ Cocher le type d'appel.

⁷ Dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les membres du personnel enseignant des disciplines pour lesquelles n'existe pas de formation délivrant un titre de niveau supérieur du 1^{er} degré, peuvent être admis au stage pour autant qu'ils soient porteurs d'un des titres visés aux articles 105 à 108 point a) ou b) du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française

⁸ Constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

⁹ Commission visée à l'article 29 du décret du 2 février 2007 précité